

## Paiement de dividendes

### **UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté –1002 Tunis

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2010, a fixé les dividendes de l'exercice 2009 à 25% de la valeur nominale de l'action.

Ce dividende de **DT 1,250** s'applique aux 10.000.000 d'actions de 5 Dinars.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du **Lundi 05 juillet 2010**.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres conformément à l'instruction n° 16 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés.